

Caen, le 26 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service d'accès aux soins (SAS) : deux sites pilotes retenus en Normandie

Lundi 23 novembre, le ministère des Solidarités et de la Santé a présenté la liste des 22 sites pilotes retenus pour expérimenter le service d'accès aux soins (SAS) dès janvier 2021. Parmi eux, deux projets ont été retenus en Normandie : dans la Manche et sur le territoire du Groupement Hospitalier de Territoire Estuaire de la Seine*. Lancé dans le cadre du Pacte de refondation des urgences et réaffirmé par le Ségur de la santé, le SAS permettra à toute personne ayant un besoin de santé urgent ou n'ayant pas de médecin traitant disponible et nécessitant un soin non programmé d'accéder par tous les moyens, de manière simple et lisible, à un professionnel de santé.

Témoignant d'une expérience solide en matière de régulation médicale et de permanence des soins ambulatoires, la Normandie a vu deux sites pilotes être retenus dans le cadre de l'appel à projet lancé cet été à la suite des conclusions du Ségur de la Santé.

Concrètement, à compter de janvier 2021, les habitants de la Manche et de la zone du Havre, Fécamp, Lillebonne-Bolbec pourront accéder 24h/24 et 7 jours/7, par téléphone, à un professionnel de santé. En composant le 15 comme le 116117, l'appel aboutira désormais sur une plateforme de régulation unique, identifiée au sein des locaux des SAMU actuels : le patient obtiendra une réponse adaptée à ses besoins.

A la description de la situation et de la demande du patient :

- En cas d'urgence : une prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) sera assurée.
- Pour une demande de soins non programmés, si l'accès au médecin traitant n'est pas possible : l'appel sera pris en charge par un médecin généraliste régulateur, qui apportera une réponse médicale adaptée aux besoins du patient (hors urgences vitales). En fonction des symptômes, ce médecin pourra :
 - Donner un conseil médical, rassurer, orienter.
 - Faire patienter jusqu'à l'ouverture du cabinet de son médecin traitant.
 - L'orienter vers une consultation par un médecin libéral, en cabinet, au sein d'une Maison Médicale de Garde ou au domicile du patient, dans le cas de gardes mobiles.

Fondé sur un partenariat étroit et un projet médical partagé entre les acteurs de la médecine de ville et de l'aide médicale urgente, le SAS repose sur la régulation médicale des appels pour prendre en charge les urgences et les demandes de soins non programmés. Les deux projets normands fédèrent ainsi les principaux représentants de la ville (bientôt fédérés en CPTS) et de l'hôpital des territoires de la Manche et du Groupement Hospitalier de Territoire Estuaire de la Seine (Le Havre, Fécamp, Lillebonne-Bolbec). Ils témoignent pleinement de la volonté des acteurs de la médecine de ville et de l'aide médicale d'urgence à travailler ensemble, comme ils ont pu le faire lors de la crise Covid-19.

Le SAS constitue un véritable levier pour améliorer l'accès aux soins, en assurant un maillage territorial le plus large possible, aussi bien dans les pôles urbains que dans les territoires moins denses ou connaissant des problématiques de désertification médicale.

Ces projets pilotes du SAS débiteront dès janvier 2021 pour s'étendre jusqu'au dernier trimestre 2021. Un suivi rapproché par l'ARS Normandie permettra la généralisation du SAS dans toute la région à compter de 2022.

2 projets retenus en Normandie		
Territoires	Manche	Territoire du GHT Estuaire de la Seine
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le Centre-hospitalier de St-Lô et le SAMU-Centre 15 - L'Union régionale des médecins libéraux de Normandie - L'association départementale de la PDSA (AMU50) - Le Conseil Départemental de la Manche de l'Ordre des Médecins - SOS médecins Cherbourg - La CPTS Sud-Manche - La CPTS Nord-Cotentin - La Cellule de coordination des soins non programmés 	<ul style="list-style-type: none"> L'association médicale des urgences havraises (AMUH) - Le Groupe Hospitalier du Havre et le SAMU 76B - L'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie - La CPTS du Havre - Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine-Maritime